

Fosse septique toutes eaux

Une fosse toutes eaux est un appareil destiné à la collecte, à la liquéfaction partielle des matières polluantes contenues dans les eaux usées et à la rétention des matières solides et des déchets flottants.

Elle reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques.

La fosse toutes eaux doit débarrasser les effluents bruts de leurs matières solides afin de protéger l'épandage contre un risque de colmatage.

Elle doit également liquéfier ces matières retenues par décantation et flottation.

● Dimensionnement :

Le volume minimum de la fosse toutes eaux sera de 3000 litres pour les logements comprenant jusqu'à 5 pièces principales.

Il sera augmenté de 1000 litres par pièce supplémentaire.

● Ventilation :

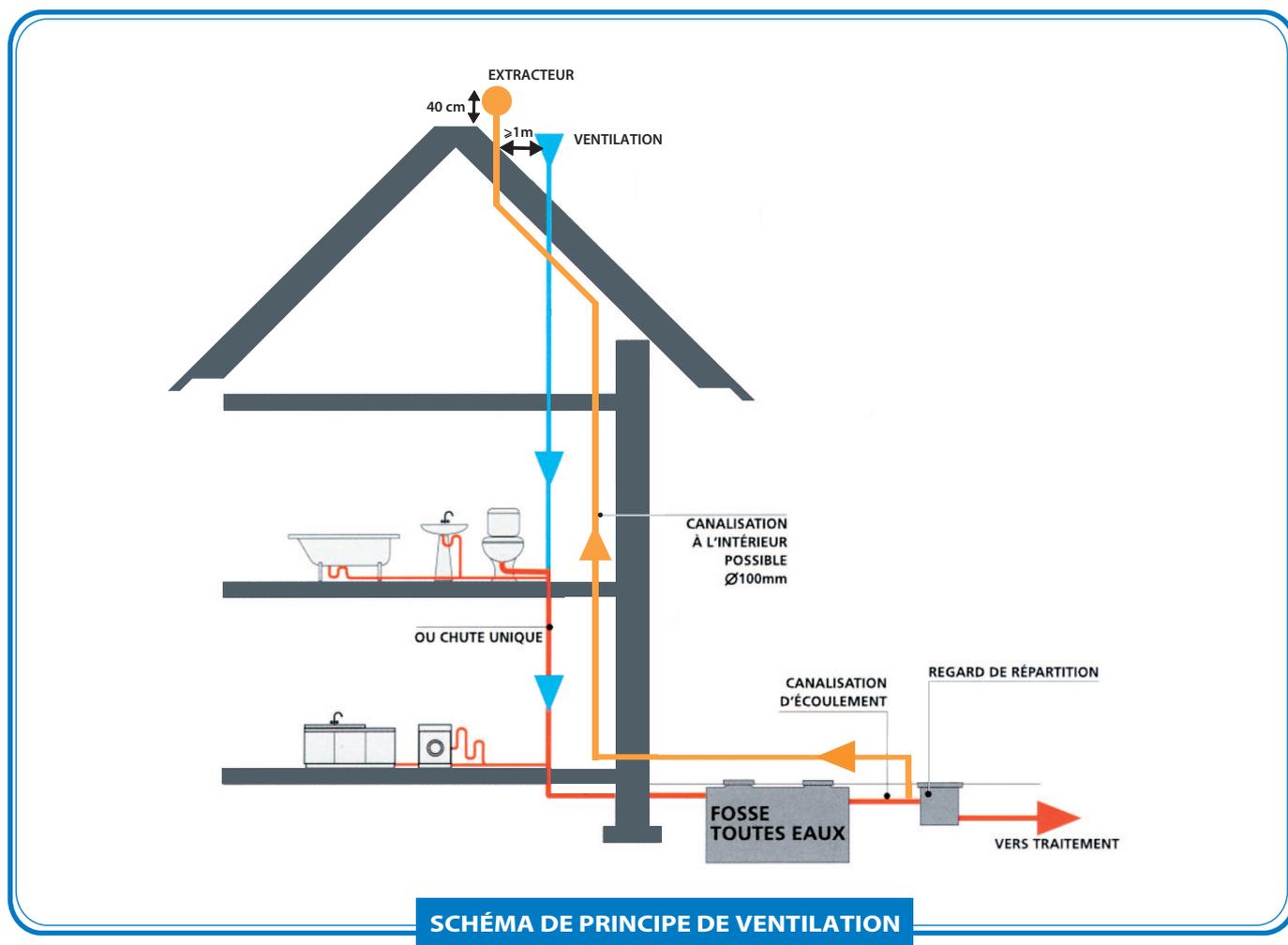
La fosse toutes eaux génère des gaz qui doivent être évacués par une ventilation efficace.

La ventilation est constituée comme suit :

- ventilation primaire. L'entrée d'air est assurée par la canalisation de chute des eaux usées, prolongée jusqu'à l'air libre et au-dessus des locaux habités.
- extraction des gaz. La canalisation d'extraction est prise après la fosse et avant le traitement. L'évacuation des gaz est assurée par un extracteur statique ou éolien, situé au minimum 0.40 mètre au-dessus du faîtage et à au moins 1 mètre de tout ouvrant et toute autre ventilation.

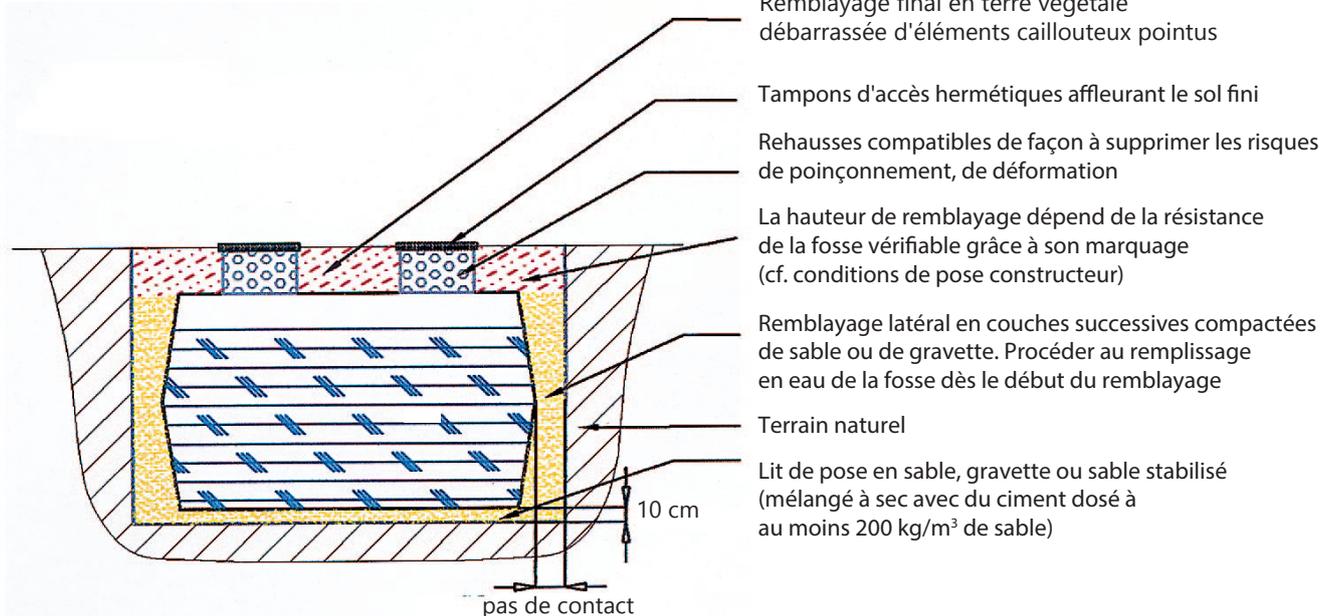
Le diamètre des canalisations de ventilation sera d'au moins 10 cm.

Bac dégraisseur : il n'est conseillé que si la fosse est éloignée de la maison (10 mètres). Son volume est d'au moins 200 litres s'il ne reçoit que les eaux de cuisine et d'au moins 500 litres s'il reçoit les eaux ménagères (cuisine, salle de bain, buanderie).



Prescriptions de poses des ouvrages de prétraitement

● Généralités



LES OUVRAGES DEVRONT ÊTRE SITUÉS À L'ÉCART DE TOUTES CHARGES ROULANTES OU STATIQUES SAUF PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES

SE CONFORMER AUX CONDITIONS DE POSE DU CONSTRUCTEUR SI CELLES-CI SONT PLUS STRICTES.